



**INSCRIPTIONS 2020-21**  
Salle de permanence de **8h à 12h**

BTS – DCG - CPGE 2 <sup>ème</sup> année	Du vendredi 19 juin au samedi 20 juin 2020
BTS et CPGE - DCG 1 <sup>ère</sup> année Préinscriptions (*)	Du lundi 15 juin au 20 juin 2020
1 <sup>ères</sup> générales et 1 <sup>ère</sup> MCV	Du lundi 22 juin au samedi 27 juin 2020
Terminales	Du lundi 22 juin au samedi 27 juin 2020
2 <sup>ndes</sup> GT	Du lundi 29 juin au samedi 4 juillet 2020
1 <sup>ères</sup> technologiques	Du mardi 30 juin au samedi 4 juillet 2020

(\*) : sous réserve de l'obtention du Baccalauréat : relevé de note à présenter après la proclamation des résultats

**La présence d'un parent est obligatoire pour les élèves de 2<sup>nde</sup>, 1<sup>ère</sup> et Terminale (sauf pour les élèves majeurs)**

Les manuels et documents empruntés au CDI devront être remis exceptionnellement le jour de l'inscription. Les **ÉLÈVES** et **ÉTUDIANTS** qui ne seront pas à jour auprès de la gestion, pour les livres perdus ou détériorés ou la demi-pension, **NE POURRONT PAS ÊTRE RÉINSCRITS.**

**PIÈCES A FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION**

Tout élève inscrit doit posséder une adresse mail à fournir dans le dossier.

**POUR LES ANCIENS ÉLÈVES**

- ◆ 4 photos d'identité récentes avec nom et prénom inscrits aux dos
- ◆ Photocopie d'une pièce d'identité officielle (CNI, passeport).
- ◆ Attestation de recensement (citoyens français de plus de 16 ans)
- ◆ Justificatif de domicile (EDF/SGDE)
- ◆ Le quitus du CDI (livres rendus)
- ◆ Assurance scolaire de responsabilité civile **obligatoire.**

**POUR LES NOUVEAUX ÉLÈVES** (se présenter avec le carnet de santé)

- ◆ Photocopie d'une pièce d'identité officielle (CNI, passeport).
- ◆ Justificatif de domicile (EDF/SGDE)
- ◆ Attestation de radiation (exéat) **ET LA NOTIFICATION D'AFFECTATION**
- ◆ 6 photos d'identité récentes avec nom et prénom inscrits au dos
- ◆ Photocopie des bulletins trimestriels de l'année écoulée
- ◆ Photocopie des vaccinations obligatoire et fiche sanitaire renseignée
- ◆ Attestation de recensement (citoyens français de plus de 16 ans)
- ◆ A.S.S.R. 2 - facultatif
- ◆ Assurance scolaire de responsabilité civile **obligatoire.**

**⚠ Pour les étudiants de STS, l'assurance est **OBLIGATOIRE** pour les STAGES et ils devront se présenter avec leur attestation de « déclaration en vue de l'immatriculation d'un étudiant » à récupérer à la mutuelle de leur choix.**

**⚠ Pour les STS et classes CPGE :** Il est nécessaire d'être en règle au niveau de la cotisation à la sécurité sociale.

**⚠ Pour les classes CPGE :** L'inscription à l'Université de Guyane sera obligatoire.

**REDOUBLEMENT**

Les élèves des classes de terminale non admis au baccalauréat, qui désirent redoubler, doivent adresser une demande écrite au Proviseur (joindre une copie des 3 bulletins de terminale et du relevé de notes du Baccalauréat).

**Les dossiers doivent être déposés au secrétariat de direction avant le 13 juillet.**

La liste des élèves autorisés à redoubler sera affichée **au cours de la première semaine de septembre.** La réinscription se fera au bureau du CPE responsable des classes de terminale.

**Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site du lycée**